

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	29
Représentés	11
Absents	3
Votes	
Pour	40
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 18 décembre 2024

Le mercredi 18 décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 10 décembre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le
23/12/2024

de la publication le
23/12/2024

Étaient présent.e.s :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LANTERNIER Lucie, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, POUDY Franklin, FADLI Hafida, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, OMRANE Alain, DESROCHES Damien, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie,

Étaient représenté.e.s :

ID ELOUALI Ali donne mandat à FADLI Hafida
FONTAINE Sabrina donne mandat à OMRANE Alain
COHEN Rachel donne mandat à PANETTA Tonino
DIMNET Jocelyne donne mandat à OSTERMEYER Sushma
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle
GARROUT Karim donne mandat à BENKAHLA Malika
BANCE Stéphane donne mandat à HACHE Bénédicte
THIAM Moustapha donne mandat à SAYADI Walid
BOLLE-DALLIAH Kristian donne mandat à CHALBI Yacin
DESPRES Catherine donne mandat à AOUMIS Hassan
ESSONE-MENGUE Terence donne mandat à FOURNIAUD Martine

Étaient absent.e.s :

DOS REIS Sabrina
FONDENEIGE Matthias
CHIRRANE El Arbi

Secrétaire de séance :

DESROCHES Damien

O B J E T

Approbation de la convention avec le(s) collègue(s) concerné(s) pour l'ouverture d'une CHAT (Classe à Horaire Aménagée Théâtre)

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20241223-DEL-24-151-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

Approbation de la convention avec le(s) collèg(e)s concerné(s) pour l'ouverture d'une CHAT (*Classe à Horaire Aménagé Théâtre*)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commune souhaite développer un partenariat avec le Collège Emile Zola pour l'organisation de Classes à Horaires Aménagés par le biais du conservatoire municipal, à dominante artistique Théâtre.

Le fonctionnement de ce dispositif mis en place, dans un premier temps, pour une année scolaire, est fixé par une convention présentée au conseil municipal pour approbation.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention et d'autoriser le Maire à la signer.

LE CONSEIL,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du conseil d'administration du collège Emile Zola,

Vu l'avis de la commission Culture-Evénements -Vie associative Citoyenneté-Politique de la ville du 4 décembre 2024,

Considérant le souhait de la commune de développer un partenariat avec le Collège Emile Zola pour l'organisation de classes à horaires aménagés à dominante artistique théâtre,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} – Approuve la convention de partenariat entre le Collège Emile Zola et la Commune.

Article 2 – Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les avenants et documents permettant l'exécution des engagements.

Article 3 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

La juridiction compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 18 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

